

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 72 (1977)
Heft: 3-fr: Crise de l'énergie sans issue?

Artikel: Le moulin de Ftan a repris vie : cela vaut la visite
Autor: Baertschi, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-174671>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

donc difficilement croyable qu'elle ait ignoré l'existence d'une possibilité de recours. Mais même si c'était le cas, un autre élément essentiel à l'application du principe invoqué fait défaut: dans sa prétendue conviction que l'autorisation de défricher était *définitive*, la Bourgeoisie n'a pas pris des dispositions propres à lui causer des ennuis en cas de refus du défrichement. Les travaux de restauration les plus urgents devaient de toute façon commencer. Le fait que le financement ne se réalise pas tout à fait comme prévu



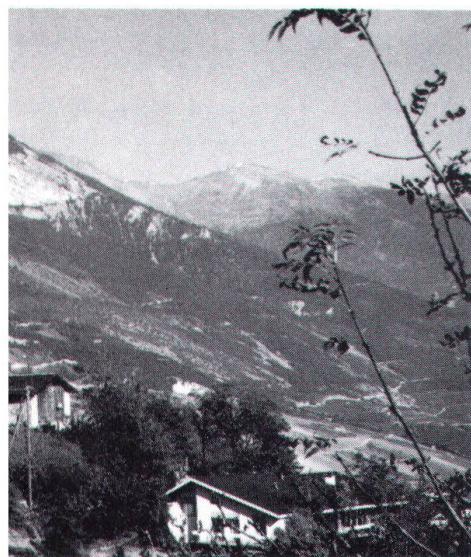
Cela vaut la visite

Le moulin de Ftan a repris vie

ti. Dans le cadre de l'émission de TV «Chumm und lueg» du 5 septembre, le moulin alpestre du «Heimatschutz» suisse a repris officiellement à Ftan son exploitation. Rappelons que ce bâtiment vieux de 400 ans avait été acheté en 1972 avec l'aide des téléspectateurs alémaniques et a été depuis lors complètement rénové.

Il s'agit d'un des derniers moulins des montagnes grisonnes qui fonctionne encore comme en ses débuts. Il est gratuitement accessible à chacun. Mais ce n'est pas un objet de musée sans vie: le maître-meunier *Domenic Florineth* y surveille l'installation et y mout le grain comme il sied. Une petite exposition, qui est en cours d'aménagement, donnera au visiteur une idée de cet ancien métier et l'initiera à la structure technique d'un moulin à eau. La Confédération, le Canton, ainsi que des associations professionnelles et des particuliers, ont contribué aux frais de rénovation qui

s'élèvent à 350 000 francs environ. Il restait cependant un découvert de 120 000 francs à la charge de la Ligue du patrimoine national, qui recevra avec reconnaissance d'autres contributions volontaires: Schweizer Heimatschutz, Schindlersteig 5, 8042 Zurich, CCP 80-2202 (mentionner: moulin de Ftan). Nous présenterons en détail, dans un prochain numéro, cette belle réussite.



ne compromet pas les travaux de façon dommageable. Ils gardent toute leur valeur même si le versement de la part bourgeoise se heurte à quelques difficultés, qui peuvent d'ailleurs être surmontées, par un *prêt* ou par des *dons*. A défaut d'une conséquence dommageable de la confiance faite au Conseil d'Etat, il n'y a pas lieu d'accorder une autorisation exceptionnelle de défrichement, contre les dispositions légales, en vertu du principe invoqué. En conclusion, le recours de la LSPN a été admis, sans frais. On s'en félicitera, car cette décision condamne un procédé non seulement illégal, mais désinvolte à l'égard du patrimoine naturel. La nature, et particulièrement la forêt, n'est pas une monnaie d'échange.

Claude Bodinier

Refus des accès routiers

Genève et le transfert du palais des expositions

Genève, cité internationale, doit une bonne part de sa prospérité à sa vocation fort ancienne de ville de foires. Aujourd'hui, les diverses grandes manifestations qui ont lieu dans cette ville représentent un apport très important pour l'économie locale; il en va ainsi du Salon de l'automobile, du Salon interna-

tional des véhicules utilitaires, du Salon international du nautisme et du plein air, du Salon des arts ménagers, etc.

Il faut de la place

Or, l'actuel Palais des expositions, dont la halle principale a été construite en 1926, se révèle aujourd'hui trop exigu. Lors de certains salons, les demandes dépassent de 30 à 40% les surfaces disponibles. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, les autorités cantonales avaient envisagé un *transfert*; dans ce but, le Grand Conseil avait acquis la campagne Sarrasin en 1968. Le nouveau terrain est situé sur la commune du Grand-Saconnex, aux abords de l'aéroport intercontinental de Genève-Cointrin. Aux fins de fixer l'implantation de ce palais, un concours d'architecture avait eu lieu il y a quelques années.

Toutefois, lorsque le 9 avril 1976 le Grand Conseil vota un crédit de 30 millions de francs permettant le démarrage du projet, divers opposants se constituèrent en comité référendaire. Leur récolte de signatures aboutit, et le 29 septembre 1976 la décision du législatif genevois fut soumise au vote populaire. Les électeurs genevois acceptèrent la construction du nouveau palais par 28 972 voix contre 27 491.

Le pour et le contre

Au cours de la campagne qui avait précédé le vote, les opposants avaient soulevé diverses objections sur le *financement* de cette entreprise, sur l'opportunité d'un déplacement du futur palais hors du Centre Ville; certains opposants se faisaient l'écho de préoccupations écologiques face à une société en développement exponentiel.

Les tenants de la construction du nouveau palais rétorquaient que le Centre Ville verrait ses nuisances

diminuer (65% des visiteurs du Salon de l'auto habitent hors du canton de Genève), que, par ailleurs, la proximité de l'aéroport était un atout non négligeable, que la récupération des terrains actuellement occupés au Centre par le Palais était une opération intéressante pour l'Etat en matière d'équipements publics – notamment pour l'Université et pour des zones de verdure.

Deuxième référendum

Mais cette affaire allait connaître un deuxième acte lorsque le 22 avril 1977 le Grand Conseil vota divers crédits supplémentaires. Il s'agissait de réaliser la construction des accès (branchés directement sur le réseau autoroutier existant) et un garage couvert. Dans le même temps, un crédit était proposé pour l'étude d'un très important projet d'installation de *captage solaire*. Divers éléments motivaient cette proposition d'inspiration écologique: la possibilité de disposer d'une surface de 45 000 m² de toiture, le raccord du futur palais à un circuit de chauffage à distance (desservant Le Lignon et Les Avanchets) permettant un fonctionnement avantageux, sans stockage d'énergie.

Ces propositions n'ont toutefois pas recueilli l'unanimité, puisqu'un comité référendaire vient de réunir à nouveau un nombre suffisant de signatures. Les opposants n'acceptent pas les accès routiers. Aussi le peuple genevois sera-t-il bientôt appelé à se prononcer sur cet octroi de crédits.

Pierre Baertschi

